



Agence de Services  
et de Paiement

Décision n° 2015/49 /PDG  
portant délégation de signature

Le président directeur général

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2014/113/PDG en date du 13 juin 2014 nommant Mme Anne-Charlotte BREL, Chef du service agriculture, pêche et environnement à compter du 2 juin 2014,

Vu la décision n°2015/46/PDG en date du 19 mai 2015 nommant M. Jean DELPLACE, Chef du service des contrôles à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015,

Vu la décision n°2015/47/PDG en date du 21 mai 2015 nommant M. Alain WAGRET, Délégué régional à compter du 25 mai 2015,

Décide

**Article 1er** : Délégation permanente est donnée à M. Alain WAGRET, Délégué régional de l'ASP pour la région Picardie, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
- c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

**Article 2** : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

**Article 3** : En cas d'absence de M. Alain WAGRET, délégation de signature est donnée à Mme Olivia BOURGEOIS, Déléguée régionale adjointe et Chef du service formation professionnelle et emploi, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain WAGRET et de Mme Olivia BOURGEOIS, délégations sont également données à :

- M. Jean DELPLACE, Chef du service des contrôles
- M. Adrien LELIEVRE, adjoint au chef du service des contrôles
- Mme Anne-Charlotte BREL, Chef du service agriculture, pêche et environnement et en son absence à Mme Anne-Sophie DOLET, chargée d'action et à Mme Delphine THEOT, chargée d'action
- Mme Patricia CERNEY, chef de secteur au service formation professionnelle et emploi
- Mme Bérénice GOKCEN, responsable administratif et financier
- M. Christian LELIEUR, expert informatique régional

à l'effet de signer - dans la limite de leurs attributions - les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

**Article 5** : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 25 mai 2015.

Fait à Limoges,  
le **2 JUIN 2015**  
Le Président-Directeur général



**Edward JOSSA**

Président directeur général (original)

Ampliation :  
Agent Comptable

Copies :

M. Alain WAGRET  
Mme Olivia BOURGEOIS  
M. Jean DELPLACE  
M. Adrien LELIEVRE  
Mme Anne-Charlotte BREL  
Mme Anne-Sophie DOLET  
Mme Delphine THEOT  
Mme Patricia CERNEY  
Mme Bérénice GOKCEN  
M. Christian LELIEUR  
DRH  
DFJL